

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Clément Sahlfeld, capitaine de navire de commerce à Anvers.

(Voir le N^o 129 de la Chambre des Représentans.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Steinfeld, Grand duché d'Oldenbourg, le 21 juillet 1810.

Le Commissaire Maritime du service, au port d'Anvers, atteste qu'il navigue de ce port depuis le 14 juillet 1825; qu'il fut d'abord mousse, ensuite novice et matelot, plus tard second, et finalement capitaine; qu'il est actuellement capitaine commandant le navire Belge, *Sans repos*, qu'il a fait en cette qualité huit voyages en destination de Bordeaux, Liverpool, Londres et Hambourg.

Les renseignements obtenus sur le compte du pétitionnaire établissent qu'il a épousé une Anversoise, que c'est un marin expérimenté et qu'il jouit d'une réputation irréprochable.

L'article 8 de la loi du 21 juillet 1844, qui accorde l'exemption du droit d'enregistrement, peut être appliqué au pétitionnaire.

Les autorités consultées pensent qu'il y a lieu d'accorder sa demande, qui a été prise en considération par la Chambre des Représentans, à l'unanimité.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.